

## INFORMATION AUX FAMILLES SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Objet : Tarifs 2024

Ref : Décision n°7 du Conseil d'Administration du 02/10/2023 du Lycée Général  
Décision n°15 du Conseil d'Administration du 09/11/2023 du Lycée professionnel

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les régimes demi-pensionnaires 4 jours et 5 jours n'existent plus. Seuls les repas pris seront facturés. Tous les élèves ont la possibilité de déjeuner au service de restauration du Lycée Carnot « au ticket ». Ils peuvent déjeuner tous les jours. Le prix du ticket est fixé à 4,90 euros pour l'année 2024.

Pour déjeuner le compte de l'élève doit **impérativement être approvisionné à l'avance**. Les élèves internes ne sont pas concernés (maintien du forfait Interne).

Pour créditer le compte de l'élève, plusieurs possibilités sont proposées :

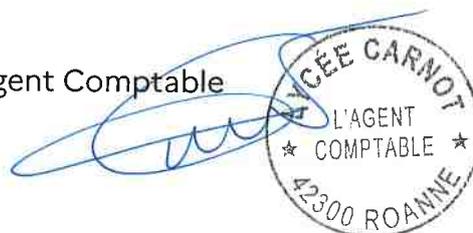
- Par chèque, à l'ordre de Agent comptable du Lycée Carnot, à remettre au service Intendance
- En espèces auprès du service Intendance
- Par virement bancaire (délai de prise en compte en 3 et 4 jours), indiquer en référence Nom et Prénom de l'élève

Pour que le compte soit approvisionné le jour de la rentrée (8 janvier 2024), merci de transmettre votre règlement avant le 11 décembre 2023.

Si l'élève ne consomme pas la totalité du crédit chargé sur sa carte, un remboursement par virement bancaire sur le RIB fourni à l'inscription sera effectué en fin d'année scolaire ou en fin de scolarité.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme DUMAS, par mail : [karine.dumas@ac-lyon.fr](mailto:karine.dumas@ac-lyon.fr) ou par téléphone : 04.77.72.15.76.

L'Agent Comptable



RIB pour effectuer le virement : Lycée Carnot

IBAN : FR76 1007 1420 0000 0010 0103 685

BIC : TRPUFRP1